



Berne, le 12 décembre 2025

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) dans le domaine de la radiocommunication mobile : Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Le 12 décembre 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de lancer la procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des milieux intéressés.

Le délai de consultation est fixé au **31 mars 2026**.

Par ce projet, le Conseil fédéral veut renforcer la couverture de radiocommunication mobile en Suisse. Le projet a pour objectif de simplifier et d'accélérer la maintenance, l'extension et la modernisation des installations. Dans le même temps, il doit permettre de continuer à assurer pleinement la protection de la population et de l'environnement, et de renforcer la transparence.

Le projet vise essentiellement à dissocier la protection contre le rayonnement non ionisant de la procédure d'autorisation de construire. Une procédure d'autorisation spécifique s'appliquera pour le rayonnement non ionisant émanant des installations de radiocommunication mobile. Les opérateurs devront en outre disposer d'un système d'assurance qualité pour surveiller constamment le respect des valeurs limites. La procédure ordinaire d'autorisation de construire reste applicable si les mesures de construction ne concernent pas le rayonnement non ionisant, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de modifications qui ont une incidence non négligeable sur l'aspect extérieur.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet de loi et sur les explications figurant dans le rapport explicatif.

Vous trouverez tous les documents relatifs au projet mis en consultation à l'adresse internet suivante :

Procédures de consultation en cours (admin.ch).



Afin de garantir l'accès des personnes handicapées aux contributions à la consultation, nous vous prions d'utiliser le questionnaire ci-joint pour votre prise de position et de l'envoyer, dans le délai de consultation, **sous forme numérique, en format PDF et en format Word** (seul format que nous pouvons rendre accessible à tous), à l'adresse électronique suivante :

[kf-sekretariat@bakom.admin.ch](mailto:kf-sekretariat@bakom.admin.ch)

En vue d'éventuelles questions, merci de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes à contacter auprès de vos services dans le questionnaire.

Pour toute question ou information sur ce dossier, vous pouvez vous adresser à Madame Julia op de Weegh (tél. 058 484 53 57; julia.opdeweegh@bakom.admin.ch) ou à Monsieur Markus Affolter (tél. 058 460 54 37; markus.affolter@bakom.admin.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Albert Rösti  
Conseiller fédéral